



15^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES V.H.C.

24, 25 et 26 Octobre 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES VHC

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC
Coefficient 2

CHAMPIONNAT DES RALLYES VHC de la LIGUE OCCITANIE
MEDITERANNEE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT

Résidence le Rimbaud Bat A
577, Avenue Louis RAVAS 34080 – MONTPELLIER
Tél 04.67.61.00.99 - asa-herault@orange.fr - www.asa-herault.com

En route vers la neutralité carbone !

S'inscrivant dans une démarche de développement durable toutes les infos du rallye et son déroulement paraîtront sur le site internet officiel

www.asa-herault.com

REGLEMENT PARTICULIER	15 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA DU 01/08/2024	1/7
-----------------------	----------------------------------------------	--------------------------------------------------	-----

Ce Règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques du Championnat de France des Rallyes VHC 2024.

Le 15^{ème} Critérium des Cévennes véhicules historiques (VHC) reprend l'intégralité du règlement particulier du 65^{ème} Critérium des Cévennes à l'exception des articles suivants qui précisent certains points spécifiques.

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault remercie les personnes qui ont apporté leur soutien et leur aide efficace à l'organisation du 15^{ème} CRITERIUM des CEVENNES V.H.C 2024, comptant au Championnat de France des Rallyes V.H.C.

INFORMATIONS UTILES – LIEUX & ADRESSES PRINCIPALES

• PARC FERME de FIN de 1^{ère} ETAPE – PARC DEPART 2^{ème} ETAPE

Plan de l'Ormeau

Centre Ville

34190 – GANGES

PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

Les horaires ci-dessous pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiqués sur Tableau Officiel d’Affichage Numérique).

DEROULEMENT DU RALLYE

Jeudi 24 Octobre 2024	08h00	Ouverture du Parc Assistance – LE VIGAN
	15:30	1 ^{ère} Réunion Collège des Commissaires Sportifs P.C.LE VIGAN
	17h30	Début « Cérémonie de départ » Podium (cf ordre publié Start Ceremony).
	22h00	Publication de la Liste des équipages autorisés à prendre le départ et ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} Etape
Vendredi 25 Octobre 2024		
20 min après le dernier concurrent MOD.		Départ 1 ^{ère} Etape –Podium Départ – Saint Hippolyte du Fort
	22h27	Arrivée 1 ^{ère} Etape – Plan de l'Ormeau - GANGES
	23h30	Publication du classement partiel de la 1 ^{ère} Etape à l'issue de la dernière E.S. courue et de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} Etape
Samedi 26 Octobre 2024	14h20	Départ 2^{ème} Etape – Plan de l'Ormeau Ganges <i>Heure théorique à ajuster</i>
	19h06	Arrivée 2^{ème} Etape (CH 13A) – Podium Place de la mairie CLARET
	18h00	Vérifications Techniques Finales CLARET Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH 13A

ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise du 24 Octobre au 26 Octobre 2024, en qualité d'organisateur administratif et technique :

15^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES VHC CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES VHC

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le 3 juillet 2024 et enregistré sous le numéro R13/2024. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation le 01/08/2024 Numéro 537

1.1 p – OFFICIELS

Idem au Règlement Particulier du 65^{ème} Critérium des Cévennes C.F.R. sauf :

Collège des Commissaires Sportifs

Président	Fabien ZYCH	4626-08/05
Membre	Alain DESSENS	19459-08/06
Membre	Jacques PAOLI	2692-08/05
Secrétaire du collège	Olivier COULET	19312-08/01

Direction de Course

Directeur de Course VHC	Jannick DAUBIGNE	6560-15/04
-------------------------	------------------	------------

Commissaires Techniques

Responsable Délégué Technique FFSA	Bernard POTTIER	5010-01/12
	JM PETINGER	236553-09/14
	Michel MOLINES	9502-08/01

Chargés des Relations avec les Concurrents & Vérifications des Publicités et Carnet de Bords

Armand HAY (Responsable)	1253-08/03
Jean-Claude CHRISTOL	15590-08/11

Responsable site de Ganges

Joël MARAINE	2717-08/04
--------------	------------

1.2 p ELIGIBILITE

Le 15^{ème} Critérium des Cévennes VHC, compte pour :

- le Championnat de France des Rallye VHC
- la Coupe de France des Rallye Coefficient 2
- le Championnat Rallye VHC 2024 de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS & PILOTES

3.1 p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme aux Règlements Standard FFSA

3.1.5. p Toute personne qui désire participer au 15^{ème} Critérium des Cévennes VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le : **Lundi 14 Octobre 2024, minuit accompagnée des droits d'engagements.**

ASA HERAULT Résidence Rimbaud Bt A 577, ave. Louis Ravas 34080-MONTPELLIER
Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.asa-herault.com

Les formulaires de demande d'engagement, les fiches d'assistance et de reconnaissances sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault www.asa-herault.com et si possible remplis en ligne avant impression.

3.1.10 p NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre des engagés est fixé à **30** voitures. Ce nombre pourra être modifié en fonction du nombre de véhicules engagés dans le 65^{ème} Critérium des Cévennes (150) et le 5^{ème} Critérium VHRS/ 3^{ème} Critérium VMRS (20), soit 200 voitures en tout.

3.1.11 p DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- **700 €** pour tous les concurrents + 50 € pour le module de géolocalisation
- **600 €** pour les concurrents licenciés de l'ASA Hérault (équipages complets) + 50 € pour le module de géolocalisation.
De plus leur sera offert un **bon d'achat de 100 €** à valoir sur le catalogue 2024 GT2I.

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

3.1.12 p La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent, des photocopies des licences du permis de conduire et la photocopie du 1^{ère} page PTH ou PTN.

Pour les paiements par virement, veuillez indiquer les coordonnées du destinataire :

Titulaire du Compte : ASA HERAULT

577, avenue Louis Ravas - Le Rimbaud Bt A 34080 MONTPELLIER

Banque de domiciliation : Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Identification du Compte (Iban) : FR 76 1348 5008 0008 9137 3982 447

Code Banque : CEPAFRPP348

Les frais de virement seront à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements.

Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces ou un chèque à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc ... afin de pouvoir faire le rapprochement.

De part leur engagement et leur signature, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au rallye et à les assumer. Ils certifient connaître les différents articles du présent règlement particulier. Ils acceptent tous les règlements applicables à ce Rallye (conformes à la réglementation générale des rallyes, au C.F.R. 2024 et Championnat de France Rallye VHC).

3.3 p ORDRE DES DEPARTS –

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition pour la 1^{ère} Etape et dans l'ordre des classements de cette étape pour la 2^{ème} Etape.

Les équipages engagés dans le 15^{ème} Critérium VHC partiront derrière le Rallye Moderne.

ARTICLE 4 P– VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1 p VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règlements spécifiques des rallyes VHC et du Championnat de France des Rallyes VHC 2024

Sont admises exclusivement les voitures possédant un passeport (PTH FIA ou PTHN FFSA).

Périodes E à J2 soit :

- A périodes E, F, G1 (1947 à 1969)
- B périodes G2, GR, H1, (1970 à 1975)
- C périodes H2, HR (1976), et I, (1976 à 1981)
- D période J1 (1982 à 1985)
- E période J2 (de 1986 à 1990)

Ces voitures seront répertoriées par groupe comme à l'époque :

- Groupe 1 T Tourisme de série
- Groupe 2 CT Tourisme de compétition
- Groupe 3 GT Grand Tourisme de série
- Groupe 4/5 GTS / GTP/HST/TSRC Grand Tourisme de compétition
- Groupe N VHC Production
- Groupe A VHC Tourisme
- Groupe B VHC

Les voitures du Groupe "Classic de compétition" (de 1977 à 1981 avec passeport 3 volets et la fiche d'homologation de la voiture obligatoires) peuvent être admises dans une manche du CFR VHC avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du CFR VHC.

Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction. Il est également autorisé de monter une direction assistée existante ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté, sans changement de période, si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée.

4.3 p ASSISTANCE

4.3.2.1 p : Conforme à ART.4.3.P du règlement particulier du 65^{ème} Critérium des Cévennes 2024

Rappels :

Les différents sites du Parc d'Assistance du VIGAN seront accessibles

dès le Jeudi 24 Octobre 2024 à partir de 08 H 00

Aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du parc d'assistance, ni sur les parkings attenants. Deux parcs remorques seront mis à votre disposition : Chemin ST Guilhem AVEZE et Parking du Pirée ave du Pirée MONTPELLIER

4.3.2.2 p ZONES DE RAVITAILLEMENT

Conforme à article correspondant du règlement particulier du 65^{ème} Critérium des Cévennes 2024.

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance ou entre un parc assistance et une zone de ravitaillement (Z.R.) éloignée (ou entre un parc assistance et départ ou l'arrivée finale sera :

Entre Départ et Assistance A .		de	30.6 km	dont	0 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance A et Assistance B	E.S. 1, 2, 3	de	80.20 km	dont	35.30 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance B et Assistance C	E.S. 4, 5, 6,7	de	105.7 km	dont	49.10 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance C et Assistance D	E.S. 8	de	46.25 km	dont	1.60 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance D et Arrivée finale	ES 12/13	de	122.3 km	dont	59.10 km d'épreuves spéciales

6.1 p DESCRIPTION

Le Championnat de France des Rallyes VHC partira 20 minutes après le dernier concurrent moderne.

Le 15^{ème} Critérium des Cévennes VHC représente un parcours total de **385.05 km** et comporte 10 épreuves spéciales, dont 7 E.S. différentes, d'un total de **145.10 kms (soit 37.7 %)**. Il est divisé en **2** étapes et **5** sections. Les épreuves spéciales sont :

E.S. N°	NOMS DES SPECIALES	LONGUEUR	VENDREDI 25	SAMEDI 26
1/4	"LE REY-ST ANDRE de MAJENCOULES- MANDAGOUT"	9.10 km	2 fois	
2/6	"ALZON -BLANDAS"	9.90 km	2 fois	

REGLEMENT PARTICULIER	15^{ème} Critérium des Cévennes VHC	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA DU 01/08/2024	5/7
------------------------------	----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------	------------

3/7	“CC-PAYS VIGANAIS MONTARDIER – ROQUEDUR “	16.30 km	2 fois	
5	“COL DU MINIER“	13.80 km	1 fois	
8	“FUN KART BRISSAC	1.60 km	1 fois	
12	“VAL d’AIGOUAL-Les PLANTIERS-SUMENE“	46.40 km		1 fois
13	CC Grand Pic St Loup POMPIGNAN-FERRIERES-CLARET	12.70km		1 fois

RECAPITULATIF	E.S.	LIAISONS	TOTAL
ETAPE 1	86.00 km	158.75 km	244.75 km
ETAPE 2	59.10 km	81.20 km	140.30 km
TOTAL RALLYE	145.10 km	239.95 km	385.05 km

6.2 p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard de la FFSA.

Les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais . Le Code de Route doit être absolument respecté. Des contrôles via le tracking et par des commissaires seront effectués durant les reconnaissances. Le système de géolocalisation doit être à bord et en fonctionnement.

Un exemplaire du carnet d'itinéraire (Road Book) sera distribué aux équipages le jour de l'ouverture des reconnaissances pour chacune des deux sessions. Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit. Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de **50 €**.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale. Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées.

Toutes les spéciales ainsi que le shakedown, à l'exception de l'ES 8, seront accessibles pendant tous les créneaux horaires de reconnaissance quelque soit le jour.

La spéciale 8 de FUN KART BRISSAC sera à reconnaître également lors des reconnaissances mais accessible uniquement le Samedi 19/10 et le Mercredi 22/10 de 19H à 21H.

Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours sauf pour l'ES 5 (contre sens obligatoire) et ES13. Pour l'ES 13 le contre sens n'est autorisé que sur le tronçon arrivée jusqu'au carrefour permettant de rejoindre Pompignan.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme aux règlements spécifiques des Rallyes et Championnat de France des Rallyes VHC.

9.1p CLASSEMENTS PILOTES

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981).
- Un classement général pour les petites cylindrées

Les voitures du groupe Classic de Compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

REGLEMENT PARTICULIER	15 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA DU 01/08/2024	6/7
-----------------------	----------------------------------------------	--------------------------------------------------	-----

ARTICLE 10P – REMISES DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Samedi 26 Octobre 2024 à partir de **19h06** sur le **Podium d'Arrivée – place de la mairie à CLARET.**

• PODIUM

- 1) classement général catégorie J : N,A,B
- 2) classement général catégorie 1, 2, 3, 4-5
- 3) classement petites cylindrées
- 4) 1ère féminine
- 5) classement groupe et classe
- 6) premier du classement Classic de Compétition



Il n'y aura pas de dotation en espèces

• COUPES

- 1 coupe aux 3 premiers du classement général toutes périodes confondues (hors « Classic »)
- 1 coupe aux 3 premiers équipages de chacun des groupes : 1 – 2 – 3 – 4/5 de même pour les groupes : N – A – B
- 1 coupe aux 3 premiers équipages du Classement Challenge « Petites Cylindrées »
- 1 coupe à la 1ère Féminine.
- 1 coupe au vainqueur du classement général Classic de compétition

Tous les équipages classés seront récompensés.